

ASSURANCE VIE
ASSURANCE TRADITIONNELLE
DUO VIE ET SANTÉ – ENFANT

Maladies et affections couvertes

Une prestation sera versée si l'enfant reçoit un diagnostic de l'une des maladies ou affections mentionnées ci-dessous.

- › Diabète sucré de type 1
- › Dystrophie musculaire
- › Fibrose kystique
- › Maladies congénitales du cœur
- › Paralysie cérébrale
- › Autisme*
- › Syndrome de Rett*

* Diagnostic avant l'âge de 3 ans

Les maladies ou les affections ci-dessus sont couvertes jusqu'à la date du 25^e anniversaire de naissance de l'enfant.

Maladies graves et affections couvertes par le contrat, sans égard à l'âge de la personne assurée

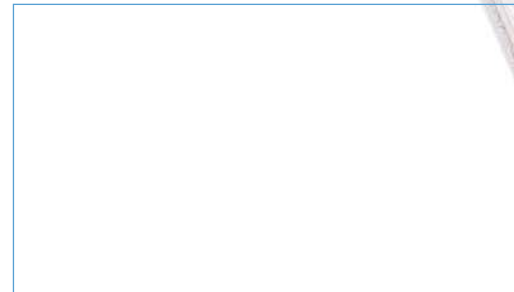
- › Accident vasculaire cérébral (AVC)
- › Anémie aplasique
- › Brûlures sévères
- › Cancer (avec risque de décès)
- › Cécité
- › Chirurgie coronarienne
- › Chirurgie de l'aorte
- › Coma
- › Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- › Infection au VIH dans le cadre de l'occupation
- › Insuffisance rénale
- › Maladie d'Alzheimer
- › Maladie de Parkinson
- › Maladie du neurone moteur
- › Méningite bactérienne
- › Paralysie
- › Perte d'autonomie
- › Perte de la parole
- › Perte de membres
- › Remplacement des valves du cœur
- › Sclérose en plaques
- › Surdit 
- › Transplantation d'un organe vital
- › Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente
- › Tumeur cérébrale bénigne

L'ASSURANCE TRADITIONNELLE

L'ASSURANCE TRADITIONNELLE de l'Industrielle Alliance : la tranquillité d'esprit de génération en génération!

Parce que vos besoins sont particuliers et qu'ils évoluent, nos produits vous offrent toute la souplesse nécessaire pour satisfaire en tout temps vos exigences.

Communiquez avec votre conseiller en sécurité financière pour en connaître davantage.



QUI ASSURE VOS ENFANTS ET VOUS RASSURE TOUT AUTANT?



VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

DUO VIE ET SANTÉ – ENFANT

Votre enfant fait son chemin dans la vie et vous comble de joie : ses premiers mots, ses premiers pas, son premier jour d'école...

Vous êtes prêt à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour assurer son bonheur et sa sécurité.

Bien qu'il ne soit pas possible de lui éviter tous les revers de la vie, nous avons tissé pour vous un filet de sécurité spécialement adapté à ses besoins évolutifs.

Profitez dès maintenant du fait qu'il est jeune et en santé pour lui procurer notre **Duo Vie et Santé – Enfant**, une protection unique qui vous soutiendra en cas de moments difficiles et qui lui sera utile et le protégera toute sa vie.



LE DUO VIE ET SANTÉ – ENFANT

Duo Vie et Santé – Enfant est une solution simple et complète, conçue pour répondre aux besoins spécifiques de votre enfant. Cette solution idéale vous offre à la fois une protection d'assurance vie entière et une protection en cas de maladie grave.

Une protection d'assurance vie entière

Laissez-nous vous aider à protéger votre enfant grâce à une couverture d'assurance vie unique qui répond à ses besoins d'aujourd'hui et de demain.

En souscrivant une protection **Duo Vie et Santé – Enfant**, vous offrez à votre enfant :

- › Une assurance vie entière qui, grâce au paiement accéléré des primes, sera totalement payée lorsqu'il aura 30 ans.
- › La garantie qu'il pourra augmenter sa protection lorsqu'il aura atteint l'âge adulte, et ce, peu importe son état de santé.

Une aide financière pour demeurer à son chevet

Si votre enfant est un jour atteint d'une des 32 maladies graves couvertes, une prestation équivalente à la moitié de la protection d'assurance vie vous sera versée. Ainsi, vous pourrez prendre un congé sans solde et demeurer aux côtés de votre enfant tout au long de sa maladie et même acquitter les frais médicaux pour des traitements spécialisés.

Notez que, advenant un paiement en cas de maladie grave, votre enfant conserve sa protection d'assurance vie.

DE PLUS...

Duo Vie et Santé – Enfant est une protection flexible qui accompagne votre enfant tout au cours de sa vie.

- › À l'adolescence, ses saines habitudes de vie seront récompensées, car il bénéficiera d'une augmentation de 40 % de sa protection sans frais additionnels.
- › À l'âge adulte, le montant de sa protection d'assurance vie pourra être augmenté, simplement sur demande, lors de certains événements importants de sa vie, tels l'obtention d'un diplôme postsecondaire, son mariage ou la naissance ou l'adoption d'un enfant.
- › À l'approche de ses 30 ans, il pourra souscrire une protection en cas de maladie grave qui le couvrira toute sa vie, et ce, peu importe son état ou ses antécédents de santé.



Souscrire une protection Duo Vie et Santé est un geste de prévoyance qui permettra à votre enfant de se lancer dans la vie avec des soucis en moins. Nul doute que votre enfant vous sera reconnaissant pour ce précieux cadeau dont il bénéficiera toute sa vie!